



PREFET D'EURE- ET- LOIR

Arrêté n° 2016-11-10/01

signé par Nicolas QUILLET,
préfet d'Eure- et- Loir
le 12 juillet 2016

28 - Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations -
DDCSPP

Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public –CUCS/PRE-
Avenant n° 5



Convention constitutive Du Groupement d'Intérêt Public -CUCS/PRE-

Avenant n° 5

Vu la délibération du Conseil Municipal de Lucé, en date du 3 octobre 2007, portant création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour conduire le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et le Programme de Réussite Educative (PRE) ;

Vu la convention constitutive du GIP -CUCS/PRE- de Lucé signée le 11 janvier 2008 entre :

- la Ville de Lucé, représentée par le Maire ou son représentant ;
- l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE), représentée par le Préfet d'Eure-et-Loir, délégué territorial de l'ACSE ;
- et le Conseil Général, représenté par son Président, ou son représentant.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-0187 du 22 février 2008 portant approbation de la convention constitutive du GIP -CUCS/PRE- de Lucé ;

Vu la délibération n° 2009/07 de l'Assemblée Générale du GIP -CUCS/PRE- de Lucé en date du 19 octobre 2009 prorogeant sa convention constitutive jusqu'au 31 décembre 2011 ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention constitutive signé le 2 décembre 2009 ;

Vu la délibération n° 2011/07 de l'Assemblée Générale du GIP -CUCS/PRE- de Lucé en date du 20 octobre 2011 prorogeant sa convention constitutive jusqu'au 31 décembre 2014 ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention constitutive signé le 7 novembre 2011 ;

Vu la délibération n° 2012/03 de l'Assemblée Générale du GIP -CUCS/PRE- de Lucé en date du 17 février 2012 portant modification des membres de sa convention constitutive ;

Vu l'avenant n° 3 à la convention constitutive signé le 23 avril 2012 ;

Vu la délibération n° 2015/01 de l'Assemblée Générale du GIP -CUCS/PRE- de Lucé en date du 18 mai 2015 prorogeant sa convention constitutive jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Vu l'avenant n° 4 à la convention constitutive signé le 8 juin 2015 ;

Vu la délibération n° 2016/08 de l'Assemblée Générale du GIP -CUCS/PRE- de Lucé en date du 25 avril 2016 modifiant sa dénomination ;

Il appartient de modifier l'**article 2** relatif à la dénomination comme suit :

« Le groupement est dénommé : Groupement d'Intérêt Public – Contrat de Ville - Programme de Réussite Educative - de Lucé (GIP-CV/PRE-) ».

Fait à Lucé, le 12 JUIL 2016

Monsieur le Préfet
d'Eure-et-Loir,

Monsieur le Président du
Conseil Départemental 28,

Monsieur le Maire
de Lucé,

Nicolas QUILLET

Albéric DE MONTGOLFIER

Emmanuel LECOMTE

